



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 Juillet 2019 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le 18 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 Juillet, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Le Maire

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - M. FAGONT - Mme SOARES (Arrivée à 20h20) - Mme ALAPETITE - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme MAHAUT

Excusée ayant donné procuration :

Mme BALICHARD	à	Mme MATHEY
M. FLOQUET	à	Mme MANDON
Mme COUTANSON	à	M. LAVILLE
Mme BEURIOT	à	M. FAGONT

Excusé-e-s : Mme GUILLEMAT - M. BERNARD

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme MAHAUT

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	11 Juillet 2019
Affichée en Mairie le :	11 Juillet 2019
Envoyée à la Presse le :	11 Juillet 2019

Ouverture de la séance : 20h10

M. Le Maire présente le Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Juin 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

PÔLE ENFANCE

• Avenant n° 1 au lot n° 04 : Ossature Charpente bois – Fermettes industrielles - Bardage

Mme MANDON explique que dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le LOT N° 04 Ossature et Charpente bois

- Travaux de confinement pour 3 463,20 € TTC ;
- Fourniture et pose d'un support d'étanchéité OSB 22 sur console et ossature secondaire et sous face « Eternit »

Le montant de l'avenant n° 1 s'élèvera à 23 766,00 € HT soit 28 519,20 € TTC avec une TVA égale à 20 % soit une plus-value égale à + 5,92 % par rapport au montant initial du lot n° 4.

Mme Mandon indique que le montant des avenants reste maîtrisé, les plus-values étant globalement quasi compensées par des moins-values.

Vote : Unanimité

URBANISME

- **Rachat de parcelles dont le portage arrive à terme - Parcelle ZB n° 47 Rue du Mont Mouchet - Parcelles AD n° 97 et AD n° 101 Rue du 14 Juillet**

Mme Alapetite indique que la commune d'AULNAT est sollicité par l'Établissement Public Foncier Syndicat Mixte Actions Foncière Auvergne afin de procéder à l'achat des emprises des parcelles ZB, AD n° 97 et AD n° 101 dont le portage est arrivé à terme.

La commune d'Aulnat devra réglée une somme de 18 127,64 € à l'EPF SMAF (16 037,53 € de frais de TVA, 355,90 € de frais d'actualisation et 24,15 € de TVA sur marge.
L'ensemble de l'opération aura coûté 222 171,87 € à la commune d'AULNAT.

Les frais de notaire et les diagnostics réglementaires seront à la charge de la commune d'AULNAT et ils s'ajoutent aux frais financier ci-dessus.

Vote : Unanimité

ZAD « Pré Filliat » : Acquisition à l'amiable de parcelles par EPF – SMAF (Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal n° 2019 – 28 du 21 mars 2019)

Mme Alapetite explique qu'il y a eu une erreur dans la dénomination des parcelles à acquérir par le SMAF dans le cadre du projet d'une Zone d'Aménagement Différée au lieu-dit « Pré Filliat », Il s'agit des parcelles cadastrées AC 102 et AC 223, et non AC 123 comme noté initialement.
Elle rappelle que l'observatoire foncier de l'EPF SMAF estime ces 2 parcelles entre 21 500,00 € et 24 500,00 € et que la revente des parcelles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus et au plus tard à la fin de la durée de portage de 8 années,

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire propose les questions diverses suivantes, avec l'approbation des Conseillers municipaux

- **Vidéo protection : Présentation du Rapport d'analyse des offres pour choix du prestataire à retenir**

M. Fagont présente en détail le rapport d'analyse réalisé par le Directeur des Services Techniques. Après échanges entre les Conseillers, il est proposé de retenir l'offre d'**Entreprise Electrique** pour sa solution **variante à 8 caméras**

Avant le vote, M. Le Maire tient à souligner l'excellent travail du DST, pour l'analyse d'un dossier complexe dans un délai très restreint

Vote : Unanimité

- **Vente parcelle AD n° 686 à des artisans d'Aulnat**

M. Le Maire indique que suite au transfert par le SDIS Puy de Dôme en date du 1 Juillet 2019 de la caserne des pompiers installée rue Léon Maniez à AULNAT et à la non reconduction de la convention en cours entre le Département du Puy de Dôme et la commune d'AULNAT, la parcelle cadastrée AD n° 686, y compris le bâtiment existant, devient disponible.

Des artisans de la commune proposent d'acheter au nom de leur SCI ce bâtiment et son emprise pour y installer leur activité.

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 18 Juillet 2019

L'estimation de ce terrain par le service des Domaines s'élève à 153 200,00 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Les Elus de la commune d'AULNAT n'ont pas de projet sur cette emprise foncière.

Il est proposé au Conseil Municipal

De valider le principe de céder cette parcelle équipée pour un montant égal à 137 880,00 € (hors frais de notaire), soit 37 240,00 € pour la totalité du terrain et 100 640,00 € pour le bâtiment.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à signer tous les documents ayant trait à cette vente

Avant de procéder au vote, M. Le Maire indique que ce local contient une pompe ancienne qui pourrait être conservée et mise ne valeur au titre de patrimoine industriel.

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 20h50.